



MAIRIE
DE
DRAILLANT

Heures d'ouverture :
Lu : 10h - 17h sans interruption
Ma : 13h30 - 17h
Me : 10h - 12h
Je, Ve : 14h - 18h
2^{ème} samedi du mois : 9h - 12h

E-Mail : mairie.draillant@orange.fr

74550

☎ 04.50.72.40.91 📠 04.50.72.29.16

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 6 octobre 2015

Présents : GENOUD Pascal, BELOT Catherine, BERNADON Bernadette, BUFFET Emmanuelle, DUPRAZ Gérard, GAULTIER Katherine, LACROIX Benoit, LACROIX Jean-Charles, MARCLAY Nathalie, MAURICE Claude, PONCET Jean-Marc.
Etaient également présents : Messieurs Joseph DÉAGE et Cédric JOLY (CCCL).

Absents – excusés : CHESSEL Lucien, MAION Yannick, TAPIÉ Stéphane.

Madame Catherine BELOT a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 18 août est adopté à l'unanimité.

Monsieur Pascal GENOUD informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur le Maire étant empêché, il est remplacé dans l'exercice de ses fonctions par un adjoint, dans l'ordre des nominations, en vertu de l'article L 2122-17 du CGCT. Monsieur Pascal GENOUD, 1^{er} Adjoint, remplace donc Monsieur le Maire pour la durée de son absence.

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA C.C. LES COLLINES DU LÉMAN

Monsieur Joseph DEAGE, Président de la C.C. Les Collines du Léman, et Monsieur Cédric JOLY, Responsable de la Communication, ont présenté au Conseil Municipal le rapport d'activités 2014 de la C.C.C.L.

RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Une synthèse du rapport a été adressée à tous les membres du Conseil Municipal. Le rapport, rédigé par la C.C.C.L., est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Une synthèse du rapport a été adressée à tous les membres du Conseil Municipal. Le rapport, rédigé par la C.C.C.L., est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU

Une synthèse du rapport a été adressée à tous les membres du Conseil Municipal. Le rapport, rédigé par le SIEM, est approuvé à l'unanimité.

PASSAGE AU SYSTEME NATIONAL D'ENREGISTREMENT (SNE) DES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL

Monsieur Pascal GENOUD rappelle que les demandes de logement social sont centralisées en Haute-Savoie sur un fichier départemental unique PLS.ADIL74.

Il a été décidé de raccorder le département de la Haute-Savoie au système national d'enregistrement (SNE), application gratuite développée par l'Etat conçue pour répondre à l'ensemble des nouvelles dispositions législatives et réglementaires, à compter du 1er janvier 2016. A partir de cette date, toutes les demandes de logement social seront enregistrées dans le SNE, en remplacement du fichier PLS.ADIL74.

Afin d'assurer l'accueil et l'accompagnement des demandeurs de logement sociaux et l'enregistrement des demandes, il est nécessaire de déclarer la commune « service enregistreur », dans le Système National d'Enregistrement (SNE). A défaut, l'accès aux données nominatives des demandeurs de logement aidé sur le département ne sera pas possible. La commune « service enregistreur » pourra saisir les demandes dans le SNE directement ou désigner un mandataire pour la saisie. Ce choix pourra se faire ultérieurement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'être service enregistreur dans le Système National d'Enregistrement (SNE).

SUBVENTION POUR LES VIRADES DE L'ESPOIR

Dans le cadre des Virades de l'Espoir, Monsieur Pascal GENOUD expose que la vente des lasagnes a rapporté 1500 € et la randonnée 300 €. Le Conseil Municipal approuve une subvention de 500 € à l'association Vaincre la mucoviscidose.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour le Maire empêché,

Le 1^{er} Adjoint,

Pascal GENOUD

